



AVIS PUBLIC

Promulgation et entrée en vigueur Règlement numéro 740

(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 474.2)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 11 février 2025, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 740 intitulé :

Règlement sur la gestion des matières résiduelles

Ce règlement municipal entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1 pendant les heures d'ouverture ou sur le site web de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 12 février 2025,

Jean St-Antoine

Directeur des affaires juridiques et greffier